Cinquante-neuvième année. - N ° 6 A Jeudi 9 janvier 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1883

31 – HAUTE-GARONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Avis de dépôt

Date : 19 décembre 2024.
Dépôt de l'état des créances.
844 752 162 RCS Toulouse.
KDG 290612.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : La prise d'intérêt, Sos quelque forme que ce soit, et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, parts, titres côtés ou non côtés dans toutes sociétés, associations ou groupements, ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit; l'acquisition, la détention, la location, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits réels immobiliers, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle possède des intérêts directs ou indirects, de prêts, avances ou garanties (et notamment de cautions), sous réserve du respect des lois et règlements en matière de crédit, et notamment des articles L 511-5 et suivants du Code monétaire et financier; la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales ainsi que, le cas échéant, la réalisation de prestation de conseils, d'études et d'assistances de toute nature; l'administration et la gestion du patrimoine social notamment par la conclusion de tous baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite et par L'artbitrage des titres détenus par la société..
Adresse : 1, allée de l'Orchidée Zone d'Activité Activestre, 31390 Carbonne.
Complément de jugement : L'état des créances est déposé au greffe où tout intéressé peut présenter réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.